

II – l'UE face aux citoyens

1 – des citoyens européens ?

Deux consultations européennes :

Maastricht 1992 et Traité constitutionnel 2005

Maastricht 1992

Ratification du traité de Maastricht

Pays	Date	Mode de ratification	Résultat
Danemark	Juin 1992	Référendum	■ Non (50,7 %)
Irlande	Juin –	Référendum	■ Oui (68,7 %)
Luxembourg	Juillet –	Parlement	■ Oui
Grèce	Juillet –	Parlement	■ Oui
France	Septembre –	Référendum	■ Oui (51,04 %)
Italie	Octobre –	Parlement	■ Oui
Espagne	Octobre –	Parlement	■ Oui
Belgique	Novembre –	Parlement	■ Oui
Allemagne	Décembre –	Parlement	■ Oui
Portugal	Décembre –	Parlement	■ Oui
Pays-Bas	Décembre –	Parlement	■ Oui
Danemark	Mai 1993	Référendum	■ Oui (56,7 %)
Grande-Bretagne	Mai –	Parlement	■ Oui



Philippe Seguin et Charles Pasqua, membres du RPR qui est alors plutôt favorable, partisans du non au traité de Maastricht, se retrouvent attendre la même réponse que le FN et le PCF. Le referendum bouscule les familles politiques.

Discours de Philippe Seguin à l'Assemblée nationale, 5 mai 1992

Voilà maintenant 35 ans que le traité de Rome a été signé et que d'Acte unique en règlements, de règlements en directives, de directives en jurisprudence, la construction européenne se fait sans les peuples, et qu'elle se fait en catimini, dans le secret des cabinets, dans la pénombre des commissions, dans le clair obscur des cours de Justice. Voilà 35 ans qu'une oligarchie d'experts, de juges, de fonctionnaires, de gouvernants prend, au nom des peuples, sans en avoir reçu mandat des décisions dont une formidable conspirations du silence dissimule les enjeux et minimise les conséquences.



Dessin de Plantu ("Le Monde")

Inversement, les centristes de l'UDF appellent à voter oui comme les socialistes qui suivent François Mitterrand qui a lancé le mouvement qui a mené au traité...

Constitution 2005

Chronologie

2001 : Mise en place d'une Convention pour la rédaction d'une Constitution européenne.

2002 : Début des travaux de la Convention : 105 membres représentent les gouvernements, la Commission de Bruxelles, les Parlements nationaux et le Parlement européen. Valéry Giscard d'Estaing la préside.

2003 : Le Parlement européen approuve le projet.

2003-2004 : La Conférence intergouvernementale générale amende le projet.

Octobre 2004 : Signature du traité à Rome.

2004-2005 : Ratifications parlementaires dans de nombreux pays.
Référendum favorable en Espagne malgré une très faible participation.

Mai 2005 : « Non » français au référendum (54,7 % de « non »).

Juin 2005 : « Non » néerlandais (63,1 % de « non »).

Juillet 2005 : « Oui » luxembourgeois (56,5 % de « oui »).

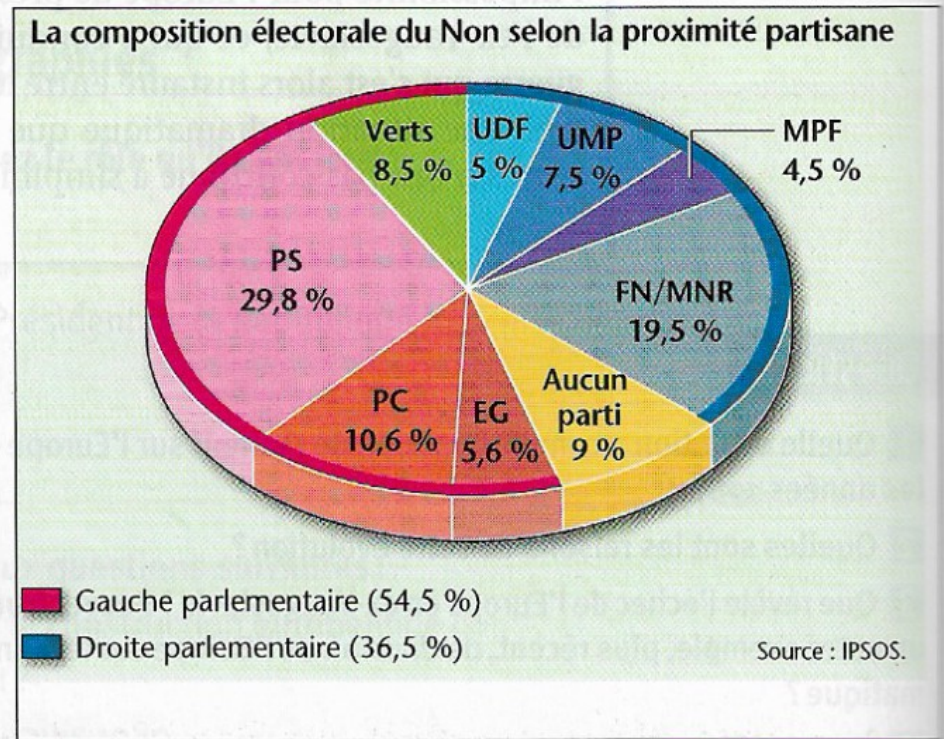
Plusieurs pays suspendent la procédure de ratification.



2 Une campagne référendaire

Les affiches en faveur du « oui » et du « non » au référendum français de 2005 sur le projet de Constitution européenne.

Referendum
de 2005



3 La composition politique du vote « non »

Signataires du traité de Rome à titre d'observateurs, **la Roumanie et la Bulgarie** deviennent membres de l'Union européenne en janvier 2007.

Le texte du traité établissant une Constitution pour l'Europe comporte 4 parties et 448 articles, précédés d'un préambule.



Philippe Tastet, *Les Clés de l'actualité*, février 2007.

Hebdomadaire à destination notamment des collégiens et des lycéens.

La Turquie fait partie des signataires du traité de Rome de 2004, à titre d'observateur. Les négociations sur sa candidature à l'adhésion, déposée en 1987, débutent en octobre 2005, dans un climat de controverses.

La carte de la Corse est une allusion à l'échelle régionale de gouvernement aussi bien qu'aux mouvements régionalistes.

Valéry Giscard d'Estaing, né en 1926, est un ancien président de la République française (1974-1981). Partisan convaincu de l'Europe fédérale, il est nommé en 2002 président de la Convention pour l'avenir de l'Europe, qui présente en 2003 un projet de Constitution pour l'Europe.

Sur la base du projet présenté par Valéry Giscard d'Estaing, **le traité signé à Rome le 29 octobre 2004** propose d'établir une nouvelle Constitution pour l'Europe. L'échec de sa ratification en France et aux Pays-Bas conduit à le remplacer par un traité modificatif (dit « simplifié »), adopté au Conseil européen de Lisbonne le 19 octobre 2007, et entré en vigueur depuis.

Sottise énorme... c'est le drapeau de Chypre !

Article de F. Sarsfield Cabral dans le quotidien portugais *Publico*, Courrier International n° 886, octobre 2007.

Si l'on peut se féliciter de l'existence du traité, la manière dont il va être « vendu » aux opinions publiques est déplorable. Le mot d'ordre est d'éviter les referendums – excepté en Irlande où il est imposé par la constitution. La France et les Pays-Bas n'envisagent pas de soumettre le nouveau traité à un referendum, leurs électeurs ayant rejeté le précédent.

Les politiques n'ont pas encore perçu le principal problème actuel de la construction européenne : l'éloignement croissant des opinions publiques vis à vis de l'intégration. L'abstention de plus en plus importante lors des élections européennes et les enquêtes d'opinion de l'Eurobaromètre sont des signes tangibles de désenchantement. Le divorce entre les opinions publiques et le projet européen va s'aggraver si les hommes politiques continuent à tromper les gens. Construire l'Europe à rebours des citoyens est le chemin le plus court vers le désastre.